

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 18 juin 2019, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Robert Fugère,	commissaire
M <sup>me</sup> Linda Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lucie Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M <sup>me</sup> Danielle Leblanc,	commissaire
M. Sylvain-Michel Paradis,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Marie-Claude Turcotte,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Isabelle Viau,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Éric Filiatrault a motivé son absence.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5917/SSGC)**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019.

Adopté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5918/SSGC)**

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5919/SSGC)**

M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Plan quinquennal de maintien d'actifs immobiliers 2019-2023 du Service des ressources matérielles;
9. Demandes d'aide financière présentées au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Mesure 50620 (Maintien d'actifs immobiliers) 2019-2020;
10. Prolongation du congé sans traitement à 100 % des salariés : Serge Théorêt, Jacques Gladu, Luc Kingsley et Sébastien Desmarais jusqu'au 30 juin 2020;
11. Budget initial 2019-2020;  
PAUSE
12. Demande d'ajout d'espaces - PQI - 2020-2030;
13. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022;
14. Politique sur la sécurité de l'information et cadre de gestion de la sécurité de l'information;
15. Composition des conseils d'établissement;
16. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
17. Questions diverses;  
17.1 Évaluation des programmes régionaux;
18. Information du comité de parents;
19. Information de la vice-présidence;
20. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
21. Information de la direction générale;
22. Tour de table - partage d'information;
23. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

- Reconnaissance de M<sup>me</sup> Alice Gingras-Gagné - concours Chapeau, les filles!
- Reconnaissance de M<sup>me</sup> Danielle Leblanc, directrice du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR) - Prix Cadre scolaire émérite (AQCS).

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

- M. Stéphane Hamelin - projet école alternative.

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

**PLAN QUINQUENNAL DE MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS 2019-2023 DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (R-5920/SRM)**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit remplir ses responsabilités de propriétaire d'immeubles (Loi 180, art. 266) à savoir : de construire, de réparer, d'entretenir ses immeubles; de s'assurer de maintenir en bon état les biens mis à la disposition de ses établissements;

CONSIDÉRANT QUE le Plan quinquennal de maintien d'actifs immobiliers 2019-2023 est élaboré au regard d'opportunités visant la pérennité des installations de la CSRDN;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Plan quinquennal de maintien d'actifs immobiliers 2019-2023 est en constante évolution et qu'il pourrait être révisé par le Service des ressources matérielles en fonction des travaux à réaliser en urgence, des budgets autorisés et selon les coûts réels de travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Annie Taillon, commissaire-parent :

D'adopter le Plan quinquennal de maintien d'actifs immobiliers 2019-2023, comme déposé aux registres de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote *CC2018-2019-22*.

D'autoriser le Service des ressources matérielles à réviser le Plan quinquennal de maintien d'actifs immobiliers 2019-2023 selon les urgences, les budgets autorisés et selon les coûts réels de travaux.

Adopté

**DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE PRÉSENTÉES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - MESURE 50620 (MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS) 2019-2020 (R-5921/SRM)**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit réserver les montants nécessaires à l'égard de ses responsabilités de propriétaire d'immeubles (Loi 180, art. 266) à savoir : de construire, de réparer, d'entretenir ses immeubles; de s'assurer de maintenir en bon état les biens mis à la disposition de ses établissements;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit soumettre, aux fins d'approbation, l'ensemble des projets qu'elle souhaite réaliser avec l'enveloppe budgétaire 50620;

CONSIDÉRANT QUE la mesure 50620 combine les deux sous-enveloppes budgétaires 50621 et 50622;

CONSIDÉRANT QUE selon les paramètres budgétaires initiaux connus à ce jour, la sous-enveloppe 50621 est de 14 870 050 \$, la sous-enveloppe 50622 est de 7 507 700 \$, la mesure 50620 totalise donc 22 377 750 \$;

CONSIDÉRANT QUE les projets présentés dans le cadre de ces mesures sont priorisés selon le Plan quinquennal de maintien d'actifs immobiliers 2019-2023 préalablement autorisé par le conseil des commissaires (résolution R-5920/SRM);

CONSIDÉRANT QUE les projets présentés dans le cadre de cette mesure doivent répondre aux critères d'admissibilité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire :

De déposer au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur la liste des demandes d'aide financière 2019-2020 pour les mesures 50620 selon la priorisation établie dans le Plan quinquennal de maintien d'actifs immobiliers 2019-2023 et en fonction des enveloppes budgétaires autorisées.

Adopté

**PROLONGATION DU CONGÉ SANS TRAITEMENT À 100 % DES SALARIÉS : SERGE THÉORÊT, JACQUES GLADU, LUC KINGSLEY ET SÉBASTIEN DESMARAIS JUSQU'AU 30 JUIN 2020 (R-5922/SRH)**

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de pouvoir #318;

CONSIDÉRANT la demande des salariés, Jacques Gladu, Serge Théorêt, Sébastien Desmarais et Luc Kingsley de prolonger leur congé sans traitement à 100 % jusqu'au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, d'accorder le prolongement du congé sans traitement des salariés Jacques Gladu, Serge Théorêt, Sébastien Desmarais et Luc Kingsley jusqu'au 30 juin 2020.

Adopté

**BUDGET INITIAL 2019-2020 (R-5923/SRF)**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT les délais entourant l'adoption des règles budgétaires définitives par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 3 363 082 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2018, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire, que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 347 913 896 \$ et des dépenses de 351 276 978 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et :

De mandater la direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2019-2020 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires.

D'autoriser la directrice générale et le directeur du Service des ressources financières d'apporter les corrections budgétaires suite au dépôt des règles budgétaires définitives et de déposer un budget déficitaire respectant les limites d'appropriation de l'excédent accumulé.

D'adopter le budget 2019-2020, le tout tel qu'il appert plus amplement des documents versés en liasse au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-23*.

Adopté

**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES - PQI - 2020-2030 (R-5924/SOST)**

CONSIDÉRANT l'analyse de l'effectif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT les analyses du Service de l'organisation scolaire et du transport (SOST) en lien avec l'*Entrepôt de données ministériel* sur l'évolution des effectifs;

CONSIDÉRANT la croissance démographique soutenue de la clientèle de notre territoire, particulièrement pour le secteur est;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) prévoit, pour notre commission scolaire, une augmentation de la clientèle au secteur jeune jusqu'en 2027-2028;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement nous avons 22 881 élèves au secteur jeunes en 2018-2019 et que le MEES en prévoit 25 644 en 2023-2024, soit une augmentation de 2763 élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons besoin de locaux dans le secteur est pour répondre aux besoins de nos élèves HDAA qui demandent des services particuliers;

**CONSIDÉRANT QUE** la CSRDN a déjà travaillé sur les changements de périmètres afin de contrer les débordements dans certaines écoles;

**CONSIDÉRANT QU'**il est préférable qu'un élève fréquente son école de bassin;

**CONSIDÉRANT** la mise en chantier de plusieurs projets domiciliaires dans le secteur est;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'offrir des conditions adéquates d'apprentissage à nos élèves et d'enseignement à notre personnel;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur 1A-B nécessitera l'ajout de six (6) locaux pour 2023-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur 2 nécessitera l'ajout de 24 locaux pour 2023-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur 3 nécessitera l'ajout de neuf (9) locaux pour 2023-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur 4B nécessitera l'ajout de 45 locaux pour 2023-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout du préscolaire 4 ans pourrait nécessiter l'utilisation de 134 locaux supplémentaires;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, d'adopter le plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 et permettre ainsi de :

#### **SECTEUR PRIMAIRE**

- ▶ **POURSUIVRE** immédiatement les démarches qui s'imposent auprès du MEES en vue de la construction d'une école primaire dont le bâtiment sera d'une capacité de huit (8) locaux pour le préscolaire et de 24 locaux de classes régulières et trois (3) locaux d'adaptation scolaire dans le secteur 3 - Saint-Jérôme/Saint-Antoine.
- ▶ **MODIFIER** immédiatement la demande de construction auprès du MEES, en vue de la construction d'une école primaire en trois (3) demandes d'agrandissement, dans le secteur 2 - Saint-Jérôme/Bellefeuille :
  - École Prévost 12 locaux plus un (1) gymnase
  - École de la Source 14 locaux plus un (1) gymnase
  - École Mariboisé 12 locaux plus un (1) gymnase
- ▶ **POURSUIVRE** immédiatement les démarches qui s'imposent auprès du MEES en vue de la construction d'une école primaire dont le bâtiment sera d'une capacité de six (6) locaux pour le préscolaire et de 18 locaux de classes régulières, deux (2) locaux d'adaptation scolaire dans le secteur 1A - Mirabel/Saint-Canut.
- ▶ **INITIER** immédiatement une demande auprès du MEES en vue de la construction d'une école primaire dont le bâtiment sera d'une capacité de huit (8) locaux pour le préscolaire et de 24 locaux de classes régulières et trois (3) locaux d'adaptation scolaire dans le secteur 4B - Sainte-Sophie/Lafontaine.
- ▶ **POURSUIVRE** immédiatement auprès du MEES une demande de financement pour l'installation de 20 unités modulaires dans le secteur Saint-Jérôme pour l'année scolaire 2019-2020 (installées au mois d'août 2019).
- ▶ **INITIER** immédiatement auprès du MEES une demande de financement pour l'installation de 20 unités modulaires au primaire dans le secteur Saint-Jérôme pour l'année scolaire 2020-2021.

### SECTEUR SECONDAIRE

- ▶ **POURSUIVRE** immédiatement les démarches qui s'imposent auprès du MEES en vue de la construction d'une école secondaire dont le bâtiment sera d'une capacité de 1200 élèves dans le secteur Saint-Jérôme.
- ▶ **INITIER** immédiatement les démarches qui s'imposent auprès du MEES en vue de la construction d'une école secondaire dont le bâtiment sera d'une capacité de 1000 élèves dans le secteur Prévost/Saint-Hippolyte.
- ▶ **INITIER** immédiatement les démarches qui s'imposent auprès du MEES en vue de l'agrandissement d'une école secondaire dans le secteur Saint-Jérôme/Saint-Antoine (ajout de 400 places).
- ▶ **INITIER** auprès du MEES une demande de financement pour l'installation de 20 unités modulaires au secondaire dans le secteur Saint-Jérôme pour l'année scolaire 2020-2021.

Il faut noter que cette demande est un ajout aux 24 unités modulaires installées pour l'année scolaire 2019-2020 au primaire.

- ▶ **INITIER** immédiatement les démarches qui s'imposent auprès du MEES en vue de la construction d'un pavillon FGA de 800 places (en annexe à l'école secondaire de 1200 places actuellement en demande pour le secteur Saint-Jérôme).
- ▶ **INITIER** immédiatement une demande de financement d'espaces locatifs de plus de 4500 m<sup>2</sup> pour la formation générale des adultes pour l'année scolaire 2020-2021.

Adopté

### PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2022 (R-5925/SOST)

**CONSIDÉRANT QUE** la commission scolaire a l'obligation d'établir un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan a été élaboré en conformité avec les exigences de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan a été soumis à la consultation des instances, des écoles, des centres et des municipalités dans le respect des dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT QUE** les informations incluses dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 permettent de délivrer un acte d'établissement à chacune des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 autorise que le président du conseil des commissaires et le secrétaire général soient mandatés à signer chacun des actes d'établissement au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, d'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-24*.

Adopté

### POLITIQUE SUR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET CADRE DE GESTION DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (R-5926/SSGC)

**CONSIDÉRANT** la politique actuelle de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) relative à la sécurité des actifs informationnels;

**CONSIDÉRANT** l'émission par le Conseil du trésor de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (Décret 7-2014);

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le gouvernement de la Loi renforçant la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (2017 LQ c. 28);

**CONSIDÉRANT** les propositions effectuées par le Conseil du trésor en collaboration avec la Société GRICS relativement à l'adoption d'une politique sur la sécurité de l'information et d'un Cadre de gestion de la sécurité de l'information, la CSRDN a été dans l'obligation de réviser en profondeur sa politique existante en la matière;

**CONSIDÉRANT** le travail d'élaboration et la consultation effectuée auprès des instances concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique et le cadre de gestion proposés répondent aux orientations du Conseil du trésor en cette matière;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la CSRDN à accomplir sa mission, de préserver sa réputation, de respecter les lois et de réduire les risques en protégeant l'information qu'elle détient;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la CSRDN d'établir et de maintenir une réelle culture de sécurité relativement à ses actifs informationnels;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain-Michel Paradis, commissaire-parent, d'adopter, pour une entrée en vigueur immédiate, la Politique sur la sécurité de l'information et le Cadre de gestion de la sécurité de l'information, le tout tel qu'il appert plus amplement des documents déposés au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2018-2019-25**, laquelle politique remplace la Politique relative à la sécurité des actifs informationnels (7112).

Adopté

#### **COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT (R-5927/SSGC)**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique, c'est la commission scolaire qui détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

**CONSIDÉRANT** la résolution R-5679/SSGC adoptant le document fixant la composition des conseils d'établissement de toutes les écoles de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

**CONSIDÉRANT** que la direction de la Nouvelle école primaire de Saint-Hippolyte a demandé que la composition de son conseil d'établissement soit fixée conformément à la composition apparaissant au document plus bas mentionné;

**CONSIDÉRANT** que la commission scolaire doit fixer la composition des conseils d'établissement de ses écoles;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, d'actualiser le document fixant la composition des conseils d'établissement de toutes les écoles de la commission scolaire lequel est versé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2018-2019-26** et de reconduire d'année en année l'application de la présente résolution à moins qu'un changement soit demandé pour une école, lequel ne pourra être effectif que par résolution du conseil des commissaires.

Adopté

#### **SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

##### **QUESTIONS DIVERSES**

- Évaluation des programmes régionaux. Ce point est apporté par M<sup>me</sup> Danielle Leblanc.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5928/SSGC)

M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 22 h.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire